

Direction Générale de l'Architecture

Direction des Sites
Perspectives et
Paysages.

Palais Royal le 10 SEPT 1945
3 rue de Valois. Tél. GUT. 05-45

A R R E T E

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4 :

Vu l'avis émis par la commission départementale des monuments naturels et des sites de l'AUBE dans sa séance du 26 Août 1943 :

A R R E T E

Article 1er. - Est inscrit sur l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le Vieux Quartier, comprenant les maisons anciennes situées près de l'église Saint-Jean et de l'hôtel de VAULUISANT à TROYES (Aube).

Délimitation du site :

Sont inscrites les façades et toitures des immeubles sis :

- 1°/ Rue de la Monnaie
 - du n° 2 (cadastre sous le n° 279 section F)
 - au n° 62 (cadastre sous le n° 160 section F)
 - du n° 1 (cadastre sous le n° 495 section F)
 - au n° 37 (cadastre sous le n° 315 section F)

- 2°/ Rue Champcaux
 - du n° 2 (cadastre sous le n° 315 section F)
 - au n° 42 (cadastre sous le n° 270 section F)
 - du n° 11 (cadastre sous le n° 471 section F)
 - au n° 37 (cadastre sous le n° 492 section F)

- 3°/ Rue Bruneval :
- parcelles cadastrales n° 183. 182. 181. 180. 179. 289.
290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. et 299. -
- 4°/ Rue des Chats :
aux deux extrémités de la rue et cadastrés sous les
n° 275 et 279 (section F) à l'angle de la rue Champeaux
et 257. 258. et 259. (section F) à l'angle de la rue
Charbonnet.
- 5°/ Rue des Quinze-Vingts :
du n° 17 (cadastré sous le n° 260 section F)
au n° 35 (cadastré sous le n° 269 section F)
ainsi que les n° 8 et 10 (cadastrés sous les n° 262 et 263
section F.)
- 6°/ Rue du Palais de Justice :
aux n° 3 et 5 (cadastrés sous les n° ^{272, 271} ~~256~~ et ~~257~~ section F) ^E
et 23 et 25 (cadastré sous les n° 189 et 190 section E)
ainsi que du n° 29 (cadastré sous le n° 192 section E)
au n° 33 (cadastré sous le n° 194 section E).
- 7°/ Rue Charbonnet
aux n° 5 et 7 (cadastrés sous les n° 256 et 257 section F)
- 8°/ Rue de la Madeleine
aux n° 3bis et 5 cadastrés sous les n° 138 et 140 section F
du n° 8 (cadastré sous le n° 125 section F)
au n° 18 (cadastré sous le n° 134 section F).
- 9°/ Rue de Vaulluisant
(parcelles cadastrales n° 362. 363. 409. 420. 602. 603.
604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611.
(le petit groupe d'immeubles (côté pair) situé entre la
place Jean-Jaurès et la rue Dominique n'est pas compris
dans le site.)
- 10°/ Rue de Turenne :
au n° 7 (cadastré sous les n° 575 et 574 section E);
aux n° 10. 12. 14. (cadastrés sous les n° 611. 610. 609.
section E).
- 11°/ Rue du Général Saussier
du n° 42 (cadastrés sous le n° 595 H) au n° 50 (cadastré
sous le n° 591. de la section H).
- 12°/ Rue de la Trinité :
- 13°/ Rue de Larivey :

Parcelles cadastrales visées :

Section E : 160. 163. à 182.

183. (façade et toiture de la maison sur la
rue Bruneval)

Direction des Sites
Perspectives et
Paysages.

Palais Royal
3 rue de Valois. Tél. GUT. 05-45¹⁹

189. 190. 192 à 194. 262.
263 (rue des Quinze Vingts)
271. 272.
279. (rue de la monnaie)
280 à 299 (rue Bruneval) -
300 (rue de la monnaie)
301 à 315.
362 (rue Vauluisant)
353 364. 409.
420. (rue Vauluisant)
495 (rue de la monnaie)
496. 499 à 500.
501. (rue de la monnaie)
574. 575. 602.
X 603. (rue Vauluisant) X 604. (rue Vauluisant).
X 605 à 610.
X 611 (rues Vauluisant et de Turenne).


Section F : 124.
125 (rue de la Madeleine)
127. 134 à 138.
140. (rue de la madeleine)
256. 257. 258. 260. à 269. 270 à 275. 279 à 285.
286 (rue Champeaux)
309. 310. à 315.
474 à 478. (478 rue Champeaux)
479 (rue Champeaux)
480 à 482. 484. 485. 488. 489.
492. (rue Champeaux).

Section H : 557 (rue de la Trinité)
558. 560 à 564.
565 (rue de la Trinité)
574. 575. 576
583. (rue de la Trinité)
585. (rue de la Trinité)
586. 587. 588. 590. 591. à 600.
601. (rue de la Trinité)
603. (rue de Larivey)
604. (rue de Larivey)
606. 607. à 615.
616. (rue de Larivey)
633.
634. (rue de Larivey)

Article 4 - Le présent arrêté sera notifié au
Préfet du département pour les archives de la Préfecture
au Maire de la ville de Troyes et aux propriétaires
intéressés dont les noms sont mentionnés sur une liste
annexée au présent arrêté qui seront responsables,
chacun en ce qui le concerne, de son exécution./.

PARIS, le 10 SEPT 1945.

Par déléation :
Le Directeur Général de l'Architecture:

A handwritten signature in dark ink is written above a long horizontal line that spans most of the width of the page. The signature is somewhat stylized and appears to be a single name.